

Prière de retourner rempli et signé à Electris par Hoffmann Frères s.à r.l. et Cie s.e.c.s., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à technique@electris.lu.
La demande doit impérativement être remplie en lettres imprimées ! Veuillez aussi voir les instructions et remarques relatives respectivement la check-list concernant cette fiche à la dernière page.

Le cédant / Ancien propriétaire

Nom	_____	Prénom	_____
-----	-------	--------	-------

L'installation de production à céder

Localité : Mersch Rollingen Beringen

Rue, place,... : _____ Nr. _____ Code postal : L-75 _____

Nr. POD : _____

Index du compteur : _____

Date d'entrée en vigueur de la cession	_____
--	-------

Nouveau propriétaire

Nom et Prénom	_____
---------------	-------

Téléphone	_____
-----------	-------

Mobil	_____
-------	-------

E-Mail	_____
--------	-------

Localité : _____

Rue, place,... : _____ Nr. _____ Code postal : L- _____

Signatures

Date	_____	Date	_____
------	-------	------	-------

Signature du cédant	Signature du nouveau propriétaire
---------------------	-----------------------------------

--	--

Instructions et remarques relatives respectivement une check-list concernant la demande de cession d'une installation de production

Pour faciliter la lisibilité et le traitement des données ainsi que l'avancement du projet, nous vous suggérons à compléter ce formulaire le plus précisément possible et de remplir le formulaire le plus que possible par ordinateur dans une application « PDF Reader ». Tout défaut ou manque d'information ne peut que retarder le traitement de votre demande.

Les documents suivants sont à joindre obligatoirement à votre demande de cession :

- Contrat de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production
- Relevé d'identité bancaire du nouveau propriétaire
- Copie d'une pièce d'identité du nouveau propriétaire

En cas de vente, est à joindre obligatoirement à votre demande :

- L'acte de vente de l'immeuble sur lequel se situe l'installation (ce document doit mentionner l'installation)
ou
- L'acte de vente de l'installation elle-même

En cas de décès du propriétaire, le(s) nouveau(x) propriétaire(s) doivent joindre le(s) document(s) suivant(s) :

- Acte de notoriété
- S'il y a plusieurs héritiers, acte de partage qui mentionne l'installation

D'autres documents prouvant votre qualité de nouveau propriétaire pourront vous être demandés.

Electris respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent document seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations concernant la protection des données personnelles, vous pouvez envoyer un message électronique à RGPD@electris.lu.